

SÉANCE DU 9 JUILLET 1889

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r L. BLANC.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Lettres de M. et de M^{lle} Chevalier remerciant la Société de leur admission.
— Bulletin de la Société botanique de France, XXXVI; Revue bibliographique, B. — Revue mycologique, dirigée par M. Roumeguère; XI, 43.
— Feuille des jeunes naturalistes, dirigée par M. Dollfus, 225, 1889. — Verhandlungen der k. k. zoologisch botanischen Gesellschaft, Wien, XXXIX, 1, 2. — Malpighia, III, 3, 4.

Comme suite à la correspondance, M. le D^r BEAUVISAGE donne connaissance de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Alph. de CANDOLLE, et dans laquelle le savant botaniste relate quelques faits dignes d'intérêt (1) :

« MONSIEUR,

« Votre article dans les *Annales de la Société botanique de Lyon* sur le jardin de la Faculté de médecine m'a fort intéressé, parce que je me suis souvent occupé des questions de classification. Plusieurs de vos réflexions, et quelques autres, se trouvent déjà dans ma *Phytographie* (2), page 323 et aussi 50, 180. Tout en reconnaissant que l'idée de Linné de représenter les affinités par une carte géographique est ingénieuse, je lui vois des objections théoriques et pratiques. Mon père avait fait, en 1813, des plans de ce genre, que je possède. Il avait pensé, en 1816, à les appliquer dans le jardin botanique de Genève qu'il était chargé d'organiser, mais il y avait renoncé à cause de la forme rectangulaire de l'emplacement et des difficultés inhérentes au sujet. En comparant son esquisse avec la vôtre, on verrait les changements que les travaux modernes ont fait subir dans l'appréciation des rapports naturels. Quelques jardins botaniques en Allemagne et en Belgique ont été arrangés selon

(1) Bien que cette lettre ne fût pas destinée à la publicité, M. Alph. de Candolle a bien voulu nous autoriser à la faire paraître dans notre *Bulletin*.

(2) La *Phytographie*, ou l'art de décrire les végétaux considérés sous différents points de vue. — 1 vol. in-8°, Paris, 1880.

la méthode des archipels d'une carte. Au jardin royal de Kew, on avait fait une distribution de ce genre dans une partie destinée spécialement à l'étude, mais sir Joseph Hooker l'a abandonnée à cause des inconvénients pratiques, principalement pour la difficulté de tenir en ordre et d'enregistrer les espèces. L'absence forcée de familles exotiques a dû aussi le frapper.

« En parlant des arbres généalogiques, vous n'avez pas connu la tentative si curieuse de Duchesne fils dans son *Histoire naturelle des Fraisiers*, 1766 (trente et quelques années avant Lamarck). Je ne l'avais pas remarquée non plus quand je rédigeais ma *Phytographie*, et Darwin l'ignorait. C'est moi qui lui en ai parlé le premier dans la visite que je lui ai faite en 1882. Duchesne avait vu le *Fragaria monophylla* engendré par une espèce du pays et il partait de là pour développer l'idée de la descendance des formes. Il a dit (en 1766!) page 220 : « *L'ordre* « *généalogique est donc le seul que la nature indique, le seul* « *qui satisfasse entièrement l'esprit, tout autre est arbitraire* « *et vide d'idée. J'ai eu soin, à chacune des races de Fraisiers,* « *d'indiquer ce qui m'a paru vraisemblable à cet égard...* »

« A la page 228, il a donné un tableau gravé de la généalogie des espèces et variétés de Fraisiers, telle qu'il la supposait. Il faut lire aussi dans ses remarques, à la fin du volume, p. 11 et suivantes, ses réflexions sur l'espèce et les races, et ce que Linné lui écrivait (p. 13).

« Duchesne était alors un très jeune homme. Il n'eut pas le courage de soutenir ses opinions, surtout lorsque Cuvier pesa de toute son autorité dans le sens de la perpétuité des espèces. Il est mort âgé, sous la Restauration, simple professeur de collège. Certainement il a été un des plus notables précurseurs dans les idées de succession des formes, mais l'idée absolument neuve de Darwin — la sélection — a eu des conséquences bien plus graves, dont on s'aperçoit même dans les sciences sociales.

« La mode des botanistes est aujourd'hui d'abuser des tableaux généalogiques supposés, mais les paléontologistes commencent à découvrir des successions positives de formes et c'est un grand pas hors des hypothèses.

« Pardonnez-moi, Monsieur, de vous adresser une petite dissertation au lieu d'un simple compliment sur votre article. Je me suis laissé entraîner par l'intérêt des questions et vous prie d'agréer, en concluant, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Alph. de CANDOLLE. »

M. SAINT-LAGER dit que la phrase de l'*Histoire des Fraisiers* citée dans la lettre de M. Alph. de Candolle montre que Duchesne avait le sentiment des rapports qui existent entre les espèces voisines, de même qu'entre les genres et familles auxquelles celles-ci appartiennent. Mais il faut bien se garder de croire que, dans sa pensée, cette corrélation était une parenté s'étendant de proche en proche à toute la série végétale. Ce qu'il dit de l'*ordre généalogique* s'applique seulement à la filiation des races et à la connaissance exacte des espèces qui leur ont donné naissance.

Il proclame, au contraire, en plusieurs passages de son livre, l'indépendance des véritables espèces les unes par rapport aux autres, tout en constatant la variabilité de chacune d'elles dans les limites que la nature a fixées. Duchesne est donc partisan de la doctrine dite de la variabilité restreinte de l'espèce, et il a le mérite de l'avoir formulée d'une manière beaucoup plus claire que ne l'avait fait Linné (1).

En 1761, au milieu d'un semis de Fraisier des bois qu'il avait fait à Versailles, Duchesne vit apparaître un individu dont le pétiole ne portait qu'une foliole au lieu de trois. Les nervures latérales de cette foliole formaient avec la nervure principale un angle presque droit, tandis que dans les folioles du Fraisier des bois l'angle est très aigu.

Les graines de ce Fraisier monophylle semées en 1764 et 1765 reproduisirent des individus qui, sauf quatre, étaient semblables au premier. A la fin de l'année 1766, date de la publication du livre de Duchesne, ce Fraisier était répandu dans les jardins botaniques de toute l'Europe, chez un grand nombre de particuliers, et en plusieurs bois où il avait été introduit.

La formation de cette nouvelle race de Fraisier et sa permanence rendent plus que probable, dit notre auteur, l'hypothèse d'après laquelle toutes les races de cette espèce viennent originellement d'une seule qui est le Fraisier des bois. Il m'a donc paru intéressant d'établir la généalogie des Fraisiers et de la résumer ensuite dans un tableau.

Par une pente naturelle, Duchesne a été conduit à étendre cette donnée aux autres espèces végétales et, dans un appendice

(1) Relativement à la doctrine de Linné touchant la variabilité de l'espèce, voyez notre article inséré dans le *Bulletin* n° 1, 1889, Soc. botan. Lyon.

placé à la fin de l'ouvrage, il trace le plan d'une taxinomie botanique. Après avoir défini nettement les termes *règne, classe, famille, ordre, section, genre et espèce*, il s'applique à démontrer que le mot espèce ne doit pas être pris dans le sens étroit que lui donnent les naturalistes, mais dans une acception large qui embrasse toutes les formes diverses se rattachant à un même type par les liens d'une parenté probable. Le Fraisier monophylle de Versailles que nous avons vu naître, ajoute Duchesne, nous autorise à penser, par analogie, que si les espèces sont stables, il y a aussi des races constantes quoique de même espèce. Il est certain que la culture et les autres causes extérieures ou intrinsèques ne produisent pas de nouvelles espèces, mais seulement ce que Linné appelait des variétés constantes, c'est-à-dire des races qui se perpétuent par le semis de leurs graines. La confusion qui règne dans les livres de botanique vient de ce que les auteurs ont faussement qualifié ces races du nom d'espèces.

En vue d'une classification régulière, il serait très important de trouver un moyen de distinguer les races des espèces. Assurément le meilleur serait de faire sur les plantes l'expérience de la fécondation artificielle. Celles qui produiraient des métis féconds devraient être considérées comme des races de même espèce, celles qui ne donneraient rien ou des hybrides inféconds seraient tenues pour espèces différentes. Malheureusement l'emploi de ce critérium nécessiterait des expériences si nombreuses et si persévérantes qu'on peut le déclarer impossible dans la pratique. Il faut donc nous borner à tirer des conjectures plus ou moins probables de l'examen des organes et surtout de celui de la forme de l'inflorescence laquelle, comme le dit fort bien Linné, est un caractère organique de première importance.

Toutefois Duchesne combat longuement et énergiquement l'opinion de Linné touchant la prétendue formation d'espèces nouvelles par hybridation (1). Duchesne déclare, sans la moindre hésitation, que les plantes citées par le naturaliste suédois sont des races et non des hybrides, car ceux-ci n'ont qu'une existence temporaire. Au surplus, on peut tenir pour certain qu'une

(1) Dans notre article déjà cité, nous avons énuméré 42 espèces qui suivant Linné, ont une origine hybride.

plante produite par l'union de deux autres et qui se maintient indéfiniment par le semis est un métis et non un hybride.

En résumé s'il est vrai que les espèces dites Fraisier, Framboisier, Potentille, Cerisier, Prunier, Abricotier, Amandier, Néflier, Poirier, Pommier et autres Rosacées sont immuables, en ce sens qu'elles conservent indéfiniment les caractères principaux du type originel, il n'est pas moins certain que chacune d'elles peut, sous des influences diverses, donner naissance à un nombre plus ou moins grand de races dont la généalogie forme un chapitre intéressant de la botanique.

Telle est l'idée principale de l'*Histoire des Fraisiers*, œuvre d'un bon observateur et d'un philosophe prudent qui, dans ses conclusions, ne dépasse jamais la portée des prémisses. Nous savons gré à M. Alph. de Candolle de nous avoir fourni l'occasion de la faire connaître d'une manière exacte.

Il est juste d'ajouter que Duchesne n'est pas le premier naturaliste ayant pris le mot *espèce* dans une large acception. Nous avons déjà expliqué que Linné, en admettant l'existence de variétés devenues constantes, avait lui-même donné un démenti à l'étroite définition de l'espèce qu'il avait formulée dans la préface du *Genera plantarum* et dans la *Philosophia botanica*.

Trente-trois années avant la publication du *Species plantarum*, Jean Marchant avait émis le soupçon que, probablement, chaque genre n'était, à l'origine, représenté que par un seul type, lequel, dans la succession des temps, a produit les nombreuses espèces actuellement connues.

Voici à quelle occasion Marchant fut conduit à émettre cette conjecture, beaucoup plus hardie que celles de Linné et de Duchesne.

En 1715, il vit apparaître dans son jardin plusieurs individus de Mercuriale annuelle, dont les uns avaient des feuilles capillaires entières, les autres des feuilles capillaires irrégulièrement laciniées. Ces deux formes de Mercuriale annuelle, non encore observées jusqu'alors, se montrèrent les années suivantes dans la même partie du jardin, où d'ailleurs croissaient aussi d'autres individus, normalement conformés, de Mercuriale annuelle (1).

(1) *Observations sur la nature des plantes*, page 59 des Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, 1719, avec deux planches représentant les formes nouvelles de Mercuriale.

Ce mémoire était parfaitement connu de Duchesne, qui le cite à la page 20 des *Remarques particulières*.

S'appuyant sur ce fait qui démontre que les plantes sauvages, non moins que les plantes cultivées, peuvent donner naissance à des races persistantes, Marchant n'hésite pas à « soupçonner que les chefs de genre créés par la Toute Puissance ont produit des variétés constantes et permanentes, c'est-à-dire des espèces nouvelles qui, avec le temps et de la même manière, en ont produit d'autres en nombre considérable, au point que 14,000 espèces environ sont issues des 800 genres actuellement connus.

« On doit encore être persuadé que les botanistes, en parcourant les pays ci-devant inconnus, découvriront de nouveaux chefs de genre et une infinité d'espèces qui en seront provenues. Ce qui, dans un temps à venir, pourrait engager de réduire la Botanique aux seuls chefs de genre, en abandonnant les espèces, pour éviter la confusion qu'elles pourraient faire naître dans cette science. »

Marchant semble avoir eu quelque remords de supposer que les botanistes se laisseraient peut-être effrayer par le flot toujours montant des espèces nouvelles, car il ajoute : « cependant, comme on n'emploie pas seulement en Médecine les chefs de genre, plus anciennement connus, mais quelquefois aussi des espèces secondaires, on ne doit pas négliger la connaissance de celles-ci. »

Il nous a paru intéressant, au double point de vue de la Philosophie et de l'Histoire des sciences naturelles, de montrer comment, en se servant du même point d'appui, la formation d'une race nouvelle, et du même levier, le raisonnement par analogie, Duchesne et Marchant ont obtenu des résultats d'inégale amplitude.

Au premier examen, il semble que Marchant est le plus fort des deux. Est-il le plus sage?

Chi lo sa?

Au surplus, puisque tous deux admettent la préexistence des espèces principales, appelées chefs de genre par Marchant, le désaccord est peut-être moins grand qu'il ne paraît. Ainsi que le dit fort bien Duchesne dans ses *Remarques*, tout dépend de la mesure attribuée à chaque genre et à chaque espèce.

ADMISSION.

M. J.-M. Suchère, jardinier de la Faculté de médecine, 32, rue

Chevreul, à Lyon, présenté à la dernière séance, est admis membre titulaire de la Société.

COMMUNICATIONS.

M. le D^r Ant. MAGNIN envoie la communication suivante :

QUELQUES RECTIFICATIONS.

I. — *Confusion entre le mont Pilat et le Pilate (Suisse).*

A propos de la *Descriptio montis Pilati*, de Goiffon, dont mon ami le D^r Bonnet a bien voulu me confier la publication et que j'espère pouvoir présenter à une prochaine séance, j'ai été amené, il y a déjà quelque temps, à constater que plusieurs écrivains, historiens, littérateurs ou naturalistes, avaient confondu notre mont Pilat avec le Pilate de la Suisse.

On peut lire, par exemple, dans les publications de Mulsant (1) et de notre confrère M. Lacroix (2), lesquels se sont appuyés sur les *Handbook* de Murray et la *Bibliotheca botanica* de Haller, — que GESNER, le célèbre botaniste zurichois, herborisa à Pilat en 1554 et qu'il eut besoin de la permission des magistrats pour en faire l'ascension.

Or, il nous paraît qu'il s'agit ici du *Pilate* et non de notre *Pilat* ; si l'on se reporte, en effet, à l'ouvrage de Gesner ou simplement à l'analyse qu'en donne Haller dans la *Bibliotheca botanica* (t. I. p. 289), — à laquelle les auteurs précédemment cités renvoient précisément, — il est facile de vérifier que Gesner parle du mont *Pilate* ; la liste des plantes indiquées est caractéristique : on y voit *Dryas*, *Mutellina*, *Rhododendron*, *Gentiana minima*, *G. asclepiadea*, etc., qui n'existent pas à *Pilat*.

Ce qui a pu donner naissance à une telle confusion, c'est que l'ouvrage de DU CHOUL intitulé *Montis Pilati descriptio* et qui concerne bien, comme on le sait, notre mont *Pilat* lyonnais (3) a été réédité à la suite du *Voyage de Gesner au Pilate*, comme l'indique le titre ci-dessous : « *Descriptio montis fracti sive « montis Pilati juxtà Lucernam in Helvetia. His accedunt*

(1) *Souvenirs du mont Pilat*, Lyon, Pitrat, 1870, t. 1, p. 20.

(2) Rapport sur l'herborisation faite au *Pilat*, dans *Soc. bot. de France*, 1876, session de Lyon, pp. CLXXXIII et CLXXXII.

(3) Voy. A. MAGNIN. Remarques sur la description du mont *Pilat*, de J. Du CHOUL dans *Soc. bot. Lyon*, 15 fév. 1887, p. 13.

« *J. du Choul lugdunensis Pilati montis in Gallia descrip-
tio*. Zurich, 1555, 4°. » Cf. Pritzel.

La description du Pilat par Du Choul suit immédiatement celle du Pilate par Gesner ; c'est une reproduction textuelle de l'édition lyonnaise, mais avec deux figures seulement au lieu de quatre. Dans sa préface, Gesner ne dit pas qu'il ait fait l'ascension du Pilat, ni pourquoi il réédite Du Choul ; en résumé, bien que Gesner ait visité la France méridionale et qu'il ait dû passer par Lyon en se rendant à Strasbourg, pour y prendre ses grades, je n'ai pas trouvé de preuves qu'il ait herborisé au Pilat.

Ce qui est assurément curieux, c'est que les mêmes légendes aient été rapportées à l'une et l'autre de ces montagnes.

Il y a d'abord l'analogie des deux noms, Pilat et Pilate, dont l'origine a exercé la sagacité des étymologistes et donné lieu à de nombreuses discussions qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici.

En second lieu, le rôle analogue que la légende fait jouer au puits de Pilate de notre mont Pilat (c'est la source du Gier) et au petit lac du Pilate suisse, dans la formation des orages : la comparaison de ce que disent Du Choul, Mulsant, etc., pour le Pilat et de ce qu'on rapporte du Pilate est très intéressante.

Pour le Pilat : « Au moyen-âge et jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la superstition qui faisait croire qu'on pouvait faire naître à volonté des orages en jetant des pierres dans le puits de Pilate était telle qu'on ne pouvait sans la permission du magistrat faire l'ascension du Pilat. En 1554, le botaniste Gesner eut besoin de cette permission pour aller herboriser sur cette montagne (1). »

On dit exactement la même chose du Pilate, comme le rappelle tout récemment M. Hardmeyer, dans un article que vient de publier la *Revue scientifique* (juillet 1889, p. 13), au sujet du chemin de fer établi sur le mont Pilate : « Le prince juif dont « il porte le nom résidait dans un petit lac de cette montagne, « et, quand on y jetait des pierres, il en sortait pour déchaîner « sur le pays la dévastation et la mort. On était si convaincu, « au moyen-âge, de la fatale puissance du spectre de Pilate, que

(1) Auteurs précédemment cités.

« la municipalité de Lucerne avait défendu sous des peines
« sévères l'ascension du mont maudit..... »

II. — *Rectifications à quelques-unes de mes publications
antérieures.*

Quel que soit le soin qu'on apporte à la rédaction d'un travail, on ne peut se flatter de ne jamais commettre quelques erreurs ou inadvertances, dont les recherches postérieures amènent la désagréable découverte ; aussi, bien loin d'en faire un crime à nos confrères, je m'accuse d'abord moi-même de celles que j'ai commises dans mes publications antérieures.

Je commence par VAIVOLET (*Énumération des plantes du Beaujolais*, 1887). Par une singulière inadvertance, mais que peut excuser l'analogie des noms, j'ai confondu *Saint-Cyr-sur-Montmelard*, dans Saône-et-Loire, avec *Saint-Cyr-de-Chatoux* situé près de *Montmelas-Saint-Sorlin* ; c'est donc à *Saint-Cyr-sur-Montmelard* près de *Matour* (Saône-et-Loire) et non à *Saint-Cyr-de-Chatoux* que Vaivolet a indiqué l'*Asarum europæum* (*Ann. Soc. bot. Lyon*, 1886, p. 123 et 150), et le *Narcissus poeticus* (*id.*, p. 128 et 150), etc. (1). La confusion n'est, du reste, pas faite dans l'énumération même, mais dans le tableau récapitulatif qui la termine.

Dans notre travail sur LA TOURRETTE, paru dans les *Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, en 1885, l'autographe V de la planche II, qui reproduit une étiquette d'Hoffmann, parle du lichénologue *Herrn Abt Baron von Wulfen* (1723-1805), désigné encore de la façon suivante : *Franz Xaver Freiherr von Wulfen* (2) ; cet autographe peut donc se lire : « *elegans species a rev. a Wulfen...* », ou : « *a xfa Wulfen...* », peut-être même : « ... *a abt a Wulfen...* » ?

La dispersion géographique du *Saxifraga sponhemica* Gmel, telle que je l'ai indiquée dans mon travail sur la *Flore des environs d'Arbois* (3), doit être complétée, pour la France, par l'addition de la localité signalée récemment dans les Ardennes,

(1) *Énumération des plantes qui croissent dans le Beaujolais*, 1887, p. 87, 92, 114.

(2) Voyez le travail que le savant et obligeant lichénologue, M. ARNOLD, a bien voulu me communiquer : *Zur Erinnerung an F. X. Freiherrn v. Wulfen*, Wien, 1882.

(3) *Bull. de la Soc. botan. de Lyon*, juillet-octobre 1886, p. 85.

près de Fumay (1). L'*Arabis arenosa* Scop., dont il est parlé dans la même note, se trouve aussi aux Échelles du Crançot!

Deux additions aux *Fragments lichénologiques*, fasc. I, 1883 (*Annales de la Société botanique de Lyon*, 1881) : d'abord, à propos du *Glypholecia rhagadioza* (Ach.) Nyl., il convient d'avertir que cette rare espèce avait déjà été signalée par M. Nylander dans le Dauphiné, aux environs de la Grave (voy. *Bulletin de la Société botanique de France*, 1863, p. 258 et seq. n° 82) : — Quant au *Gyalolechia Schistidii* Anzi, je l'ai retrouvé depuis sur les *Grimmia* développées dans les fentes des rochers coralliens du sommet du Grand-Colombier, à 1,534 mètres d'altitude (1886), et du mont Poupet, à 750 mètres (1888).

M. PRUDENT présente une série de Diatomées sur lesquelles il donne quelques détails.

En voici la liste :

*Diatomées récoltées dans une source, à Ancy (Rhône),
le 14 août 1888.*

Amphora ovalis Ktz.	dans son ouvrage <i>Diatomées des Alpes et du Jura</i> .
Synedra ulna Ehr.	
Encyonema caespitosum Ktz.	Gomphonema constrictum Ehr.
Navicula viridula Ktz. v. slesvicensis	Rhoicosphenia curvata Grün.
(N. slesvicensis Grün). Cette variété n'est pas signalée par Brun	Cymatopleura solea W. Sm.
	Melosira varians Ag.

D. récoltée montée Saint-Boniface, à Caluire, en mars 1889.

Gomphonema olivaceum Ktz., seule couvrant presque entièrement les pierres du fossé qui borde la route.

*D. récoltées à Aix-les-Bains, dans un bassin de fontaine,
le 9 juin 1889.*

Gomphonema olivaceum Ktz.	Navicula oculata Breb.
Encyonema caespitosum Ktz.	

M. LE PRÉSIDENT fait appel à ses collègues pour organiser des herborisations pendant les mois de juillet, août et septembre. Ces excursions sont nécessaires pour répandre le goût de la botanique et faire connaître la Société. Il demande que dans chacune de ces excursions on fasse une halte pendant laquelle

(1) *Bull. de la Soc. botan. de France*, 1885, session extraordinaire, p. xcii.

on donnerait aux assistants des détails sur les caractères des plantes récoltées, ce système d'enseignement devant être généralisé. Il demande aussi que ses collègues fassent des excursions dans les endroits inexplorés ou peu connus du Rhône et des départements voisins. Il serait bon, aussi, pour habituer les botanistes à bien connaître les plantes, qu'à chaque séance on apportât un nombre de plantes vulgaires, par exemple toutes les espèces d'un genre. Il serait utile, enfin, que nos collègues puissent se livrer à l'étude spéciale de quelques genres ou de quelques familles.

M. NISIUS ROUX donne quelques détails sur l'herborisation que doit faire la Société au Salève, le 14 juillet.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1889

PRÉSIDENTE DE M. LE D^r L. BLANC.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société a reçu :

Revue scientifique du Bourbonnais, dirigée par M. Olivier, II, 7. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône ; 419, 1889. — Revue savoisienne, XXX, 6, 7. — Transactions of the New-York Academy of sciences ; VIII, 1, 2, 3, 4. — Bolotim da Sociedade Broteriana ; VI, 3.

COMMUNICATIONS.

M. BOULLU présente un échantillon de *Bovista gigantea* qu'il a recueilli dans le jardin des religieuses de Sainte-Claire. Ce champignon pèse 1,435 grammes ; il a 0^m75 de circonférence ; son plus grand diamètre étant de 0^m23 et son plus petit 0^m21.

M. BOULADE présente des échantillons de plantes desséchées par un procédé dont il est l'inventeur. Les espèces présentées sont remarquables par le bon état de conservation de leurs couleurs naturelles.

M. NISIUS ROUX fait passer sous les yeux des membres de la Société un certain nombre de plantes du Midi, parmi lesquelles il faut surtout remarquer :